

SSIAP 1 Remise à niveau Agent de sécurité incendie



Public

Titulaires de l'ERPI ou de l'IGH1
obtenus avant le 31/05/2005 ou
titulaires d'une équivalence ou
titulaires du SSIAP 1 n'ayant pas
exercé depuis 3 ans et plus.



Durée

21 heures (3 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans
les locaux de votre entreprise.



Tarifs

300 € TTC

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Accueil :

2- Fondamentaux sécurité incendie : (3H)

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.

Fondamentaux de sécurité : Evacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours.

Recherche d'information simple dans le règlement de sécurité.

3- Prévention : (5H)

Evolution de la réglementation en matière de prévention.

Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...).

Accessibilité du public.

4- Moyens de secours : (3H)

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours. Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction.

5- Mise en situation d'intervention : (6H)

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

L'action face à différents contextes : fumées, incendie, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime. Méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc... L'utilisation des moyens de communication mobiles.

6- Exploitation du PC sécurité : (2H)

Fonctionnement d'un poste de sécurité :

- Appel, accueil et guidage des secours publics.
- Différents matériels du poste de sécurité (Documents, plans, U.A.E, G.T.C, ...).
- Réception des appels d'alerte interne.

- Appel, accueil et guidage des secours publics.
- Information de la hiérarchie.

SECURITEAM
OPTIONS
FORMATION

SSIAP 1 Remise à niveau Agent de sécurité incendie



Participants

Maximum de 15 personnes
 par session



Dates

Les dates de sessions sont disponibles
 sur notre site internet* ou sur
 demande auprès de M. LE
 QUINTREC(responsable formation)



Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP1 par
 équivalence. Satisfaire aux
 obligations de maintien des
 connaissances
 (arr. du 02/05/2005, art 7)



Prérequis

SST ou PSC1 de moins de deux
 ans, ou PSE1 de moins d'un an.
 ERP1 ou IGH1 ou SSIAP1 ou
 CAP Agent de Sécurité,
 aptitude médicale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

7- Rondes de sécurité et surveillance des travaux : (2H)

Conduite d'une ronde de sécurité.

Objectif de la ronde, modalités de réalisation.

Contrôle des rondes et renseignement de la main courante.

Utilisation des moyens de communication mobiles.

Mesures adaptées de protection des travaux.

Mise en œuvre des moyens d'extinction :

Mise en œuvre des moyens de première intervention sur feux réels de classes A, B, C, F, ainsi que sur feux d'origines électriques.

Chaque stagiaire manipulera en situation réelle des extincteurs et mettra en œuvre un RIA.

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence à l'ensemble des séquences du recyclage est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques.

(Dans le cas d'une défaillance notoire, le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998.

Ce diplôme est signé par le SDIS ou son représentant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Théorie : Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Pratique : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

CADRE REGLEMENTAIRE :

Le personnel des services de sécurité incendie en exercice doit se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

Autorisation d'exercer : FOR-056-2022-01-23-20170588285 – Déclaration d'activité sous le n°53560817956 auprès du préfet de la région Bretagne – Numéro d'ordre d'agrément préfectoral 5601
 S.A.R.L. au capital de 2000,00€ - Code A.P.E. 8559A – Siret 492 170 535 00032 – TVA intracommunautaire FR 24 492 170 535
 Agrément n°5609012601 de la CPNEFP pour le TFP APS



Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ – version 3 – 14/03/2024

RS5641, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - 10/12/2021



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

Autorisation d'exercer : FOR-056-2022-01-23-20170588285 – Déclaration d'activité sous le n°53560817956 auprès du préfet de la région Bretagne – Numéro d'ordre d'agrément préfectoral 5601
S.A.R.L. au capital de 2000,00€ - Code A.P.E. 8559A – Siret 492 170 535 00032 – TVA intracommunautaire FR 24 492 170 535
Agrément n°5609012601 de la CPNEFP pour le TFP APS

